

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DICOM 43 Tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du défilé de mode de l'association Chaussettes Orphelines.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération 2018 DICOM 9 fixant les tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun, et notamment son article 6 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'un tarif spécifique de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du défilé de mode de l'association Chaussettes Orphelines ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Un tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville d'un montant de 6 000 euros HT est accordé à l'association Chaussettes Orphelines pour l'organisation d'un défilé de mode solidaire le lundi 4 février 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO